

Président

Bordeaux, le

Madame, Monsieur,

Bordeaux Métropole réalise, en septembre et octobre 2017, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par ses habitants.

Votre ménage a été désigné, par tirage au sort, pour participer à cette enquête qui s'inscrit dans le cadre des réflexions sur la transition énergétique et sur l'élaboration de plans de mobilité. Ces démarches visent à répondre aux besoins de mobilité des résidents de notre territoire et à améliorer leurs conditions de déplacement, pour un meilleur cadre de vie.

Les renseignements que vous voudrez bien fournir nous seront très utiles pour connaître vos préoccupations en matière de déplacements et étudier les améliorations à apporter aux transports en commun, à la circulation des automobiles, aux trajets en deux-roues ou à pied. Conformément aux lois 51-711 du 7 juin 1951 et 78-17 du 6 janvier 1978 et leurs modificatifs, la confidentialité des renseignements que vous nous communiquerez est strictement garantie et l'enquête a fait l'objet d'une déclaration auprès de la commission nationale informatique et libertés (CNIL).

Cette enquête sera menée par téléphone. Au sein de chaque ménage acceptant de participer, une ou deux personnes âgées de 5 ans ou plus (une personne pour les ménages comportant une ou deux personnes de 5 ans ou plus, deux personnes pour les ménages de plus grande taille) seront questionnées sur leurs pratiques de mobilité et sur les déplacements effectués la veille du jour de l'entretien.

Compte tenu de l'intérêt que nous portons aux résultats de cette enquête, nous vous serions reconnaissants de réserver le meilleur accueil à l'enquêteur de la société Test / Ed Field, qui vous contactera prochainement afin de convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Un dépliant explicatif ci-joint précise les modalités pratiques de réalisation de l'enquête.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire, et vous remercions de votre participation active.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Alain Juppé
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Bordeaux

Cette enquête n'a pas de caractère obligatoire. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative auprès des sociétés TEST et Ed-Field.